

Hier soir, le premier ministre a accusé les partis de l'opposition de donner une mauvaise interprétation du bill agricole conservateur. De prime abord, il semble, de son côté, s'être livré à une interprétation erronée.

A Rimouski, hier, M. Diefenbaker a laissé entendre, au sujet du même bill, que le bois à pâte abattu par les cultivateurs pourrait bénéficier du soutien des prix. Il a également signalé hier soir que les producteurs de pommes de terre, qui constituent une récolte importante ici, pourraient aussi demander à l'Office de stabilisation des prix qu'il fixe un prix de soutien à cette denrée.

Or le premier ministre a fait cette déclaration il y a plus de cinq mois, et nos cultivateurs attendent encore le jour où le bois à pâte bénéficiera du soutien des prix.

Le 28 mai, le député de Drummond-Arthabaska a posé au ministre de l'agriculture la question suivante, consignée à la page 606 des *Débats*:

Le ministre de l'Agriculture dira-t-il à la Chambre si le gouvernement a l'intention d'établir un prix minimum à l'égard du sucre d'érable et du bois à pâte?

Le ministre de l'Agriculture lui a fait la réponse suivante:

Pour ce qui est du sucre d'érable, l'honorable député trouvera au hansom la réponse que j'ai donnée la semaine dernière à une question semblable. Quant au bois à pâte, la question est à l'étude, mais nous n'en sommes pas encore arrivés à une décision.

Deux mois se sont écoulés depuis, et ni le ministère, ni l'office de soutien des prix n'ont encore pris de décision à ce sujet. Nos petits cultivateurs de l'Est du Canada doivent compter largement, pour obtenir l'argent liquide dont ils ont besoin pour répondre à leurs obligations, sur la vente du bois à pâte abattu sur leurs propres terres, et il importe qu'on leur accorde les mêmes avantages que ceux dont bénéficient dans tout le pays les producteurs d'autres denrées agricoles.

Quand un cultivateur touche à peine \$8.50 pour le bois à pâte non écorcé qu'il a abattu sur sa terre, l'hiver dernier, dans les provinces de l'Est, il y a certainement quelque chose qui ne va pas, et le gouvernement se doit de prendre des moyens pour que cela change. Tout le monde parle des "prix minimums désastreux qu'on ne devrait pas permettre pour les produits agricoles au Canada". Je ne sache pas qu'il y ait des prix plus désastreux que celui que reçoivent nos petits agriculteurs pour le bois à pâte coupé sur les leurs fermes.

Une autre question qui atteint gravement l'exploitation de nos petits agriculteurs, c'est celle des fonds nécessaires pour assurer le maintien de la ferme familiale. Le règlement de la Commission du prêt agricole n'a guère été propice aux petits agriculteurs canadiens. Le dernier rapport publié il y a quelques semaines indique que des prêts

pour une valeur de 69 millions de dollars ont été accordés durant la dernière année financière; sur ce montant, seulement \$680,000, soit moins de 1 p. 100, ont été prêtés au Nouveau-Brunswick. Les petits agriculteurs obtiennent difficilement des emprunts. On leur dit bien souvent qu'il leur est inutile d'en demander. La création d'une banque de prêts agricoles faciliterait l'avancement de prêts aux cultivateurs et leur permettrait d'acheter des terres, d'obtenir de l'outillage, de rendre leurs travaux profitables.

Un tel régime étendrait certainement les facilités actuelles d'emprunt par l'entremise de la Commission du prêt agricole canadien. Il aiderait les jeunes Canadiens à s'établir sur des terres, leur permettant ainsi de tirer plein parti des avantages accessibles à notre population agricole.

La création d'une banque de prêts agricoles qui exercerait son activité aux termes de règlements analogues à ceux de la Banque d'expansion industrielle, qui aurait dans chaque province des agences et des services de prêts pour les cultivateurs et les pêcheurs, leur rendrait de grands secours. Une telle banque, voire des modifications appropriées à la loi nationale sur l'habitation, pourraient aussi permettre de prêter aux jeunes cultivateurs pour la construction de nouvelles maisons. J'enfreindrais le Règlement en parlant ce soir de la nécessité de logements dans les régions rurales, mais j'engage le ministre à faire effectuer une enquête spéciale sur la nécessité de meilleurs logis pour nos cultivateurs. Nos petits cultivateurs de l'Est du Canada ont besoin de nouvelles maisons, de nouveaux bâtiments et d'un meilleur outillage. Comme il est impossible à nos cultivateurs de financer eux-mêmes ces améliorations, il est donc du devoir du gouvernement de prendre les dispositions qui s'imposent à cet égard.

Le vendredi 11 juillet, au cours de mes observations, je disais que nous, des provinces Maritimes, nous demandons pourquoi on n'a pas inscrit les pommes de terre sur la liste permanente des denrées visées par la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Nous aurions voulu, d'autre part, à défaut de cette inclusion, un exposé bien net du programme du gouvernement en ce qui regarde les pommes de terre. Interrompant mes observations, le ministre de l'Agriculture a déclaré (page 2286 du hansom du 11 juillet):

Ils ont reçu beaucoup de protection, et on leur a versé des sommes considérables.

Le ministre parlait des producteurs de pommes de terre. Au cours de la présente session, nous avons entendu à plusieurs reprises les ministériels reprocher au gouvernement antérieur de n'avoir rien fait en faveur des cultivateurs. Il serait bon qu'ils:

[M. Robichaud.]